Commune des Avirons

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU [illegible]

Par suite d'une convocation en date du **26 janvier 2016**, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS se sont réunis à la Mairie le **05 février deux mille seize, à dix-huit heures**, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire** de la Commune.

La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le **26 janvier 2016.**

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absents : M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha

Procuration : **Mme JULLIEN Marie Josée** a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – **M. PAYET Fabrice** a donné mandat à M. VLODY René – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à M. BENARD Alex

Le Maire a constaté le quorum.

Il a ensuite procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les affaires suivantes étaient portées à l'ordre du jour :

1) **Compte rendu des décisions**
 - Adoption du procès-verbal de la séance du 06 novembre 2015

2) **Orientations budgétaires 2016**
 - Compte principal

3) **Orientations budgétaires 2016**
 - Service annexe de l'eau potable

4) **Orientations budgétaires 2016**
 - Service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées

5) **Orientations budgétaires 2016**
 - Service annexe de la régie funéraire

6) **Orientations budgétaires 2016**
 - Service Public d'Assainissement Non Collectif

7) **Amortissent des subventions d'équipement versées**
 - Fixation des conditions

8) **Assainissement des eaux usées**
 - Etudes extension du réseau sur la route du Tévelave
 - Approbation du projet
 - Approbation du plan de financement

9) **Révision de la tarification des accueils de loisirs sans hébergement en vacances scolaires et en activités périscolaires**

10) **Rue Bertin**
 - Régularisation des acquisitions foncières

11) **Cession des parcelles AS 1334,1335, 1406 et 1407**
 - Prolongation de la promesse de vente
 - Autorisation de signature de l'acte

12) **Fixation pour l'année 2015 de l'IRL due aux instituteurs non logés**

13) **CAUE – ADIL**
 - Renouvellement des conventions pour l'année 2015

14) **Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire**

& &
&

.../...

Avant de passer à la mise en discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour, Mme Colette CADERBY a demandé la parole pour faire savoir au Conseil Municipal qu'à compter de la présente séance, elle marquait sa scission du groupe de l'opposition conduit par Jean Daniel DENNEMONT. Elle a précisé que maintenant, elle intervenait en son nom propre et a demandé à ses autres colistiers de comprendre sa décision.

Le Maire lui a répondu que le Conseil Municipal prenait acte de sa décision.

& &
&

AFFAIRE N° 1/ Compte-rendu des décisions

- Adoption du procès-verbal de la séance du 06 novembre 2015

Le Maire a rappelé l'article L.2121-23 du CGCT qui stipule que les délibérations du Conseil Municipal sont signées par tous les membres présents à la séance.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit dans ce cadre que chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du **06 novembre 2015** est joint au présent rapport.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité. Toutefois, M. Paul FORT a souhaité une rectification sur l'affaire n° 3 relative à l'Ad'AP à savoir que sa demande était : « Pourquoi la piscine était programmée en fin d'agenda » et non pas des explications sur la non programmation.

Le Conseil a pris acte de la rectification.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,** a adopté le contenu du procès-verbal de la **séance du 06 novembre 2015.**

& &
&

AFFAIRE N° 2/ Orientations budgétaires 2016

- Compte principal

L'article 2312-1 du CGCT amendé par la loi NOTRE du 07 août 2015 stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat.

En outre, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Doit y figurer notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et du temps de travail.

La délibération doit être transmise, en sus du représentant de l'Etat, au président de l'EPCI.

Dans ce cadre, pour l'année 2016, le Conseil Municipal est appelé à débattre de ce rapport pour les différents comptes de la Commune.

Le débat ne donne pas lieu à un vote.

RAPPORT D'ORIENTATIONS 2016

COMPTE PRINCIPAL

A. Quelques données démographiques statistiques sur la Commune (source INSEE)

La population légale totale 2012 entrée en vigueur au 1er janvier 2015 s'établit à **11 359** habitants. La densité de la population est de 425,6 (nombre d'habitants au Km²).

L'évolution annuelle moyenne de la population entre 2007 et 2012 est de l'ordre de plus **2,1% l'an**. En 2014, les naissances ont été de **144** et les décès de 56. Le nombre total de logements recensés en 2012 est de **4 418**.

Le taux d'activité des 15 à 64 ans s'établit à **71,2%.**

Au 31 décembre 2013, **775** établissements actifs sont dénombrés sur le territoire dont :

- ✓ Part de l'agriculture : 8,4%
- ✓ Part de l'industrie : 7%
- ✓ Part de la construction : 11,2%
- ✓ Part du commerce, transports et services : 50,7%
- ✓ Part de l'administration publique : 22,7%

B. Rappel du contexte

Le contexte budgétaire de la Commune est marqué par une rupture importante de ses recettes avec, dans le même temps, des dépenses en constante augmentation en raison de la situation économique et sociale, de la livraison de nouveaux équipements mais aussi des mesures nationales qui viennent imposer des charges supplémentaires telles que la mise en œuvre du PEDT, la revalorisation règlementaire des agents de catégorie C, la hausse des cotisations sociales (en augmentation constante depuis trois ans) etc…

Par conséquent, l'effet ciseau, c'est-à-dire la baisse rapide des recettes, conjuguée à une augmentation imposée des dépenses, est inéluctable. Pour réduire cet effet, à minima, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la sollicitation maximale de subventions doivent constituer les fils conducteurs de la stratégie financière.

En dépit du contexte difficile, la Collectivité souhaite maintenir sa capacité d'investissement entre 4 et 6 millions d'euros sans augmenter les taux de fiscalité.

Elle doit toutefois faire face à :

- ✓ Une dotation de solidarité communautaire qui diminue de 70% en 2016 soit moins 466 473 euros et qui disparaitra totalement en 2017 (perte de recette totale de 666 390,00 euros).
- ✓ Une dotation forfaitaire qui diminue depuis 2014 soit une perte cumulée pour la Commune de 282 000 euros. Même si en 2016, une pause est confirmée, la perte est déjà lourde de conséquence pour les recettes de fonctionnement. La reprise du mécanisme de contribution au déficit public en 2017 portera la perte de recette totale pour la commune à 688 000 euros.

- ✓ Enfin, dès le premier trimestre 2017, la question de la fin des emplois d'avenir se posera et notamment la problématique de la fin des remboursements de l'Etat soit un financement de l'ordre de 515 000 euros. L'hypothèse 2017 a été construite en conservant le remboursement. Des discussions devront être engagées avec les services de l'Etat, dès cette année, pour obtenir la possibilité d'un maintien de ces aides aux fins de ne pas mettre en péril le P.E.D.T.

Globalement, pour atténuer les impacts de ces pertes, la ville compte sur plusieurs éléments susceptibles d'amoindrir la diminution des recettes et ses conséquences mais pas de les compenser. Il s'agit notamment :

- ✓ d'une maîtrise poussée des dépenses de fonctionnement via une restriction des dépenses au strict minimum (exemples : réorganisation des dépenses culturelles, maîtrise de l'évolution des subventions aux associations, maîtrise des charges générales, limitation des recrutements..). L'objectif, pour 2016, étant de se cantonner à un objectif d'évolution des charges limité à 2%.
- ✓ d'escompter sur une dynamique des recettes issues de l'octroi de mer : pour 2016, on prévoit une augmentation de 4%.
- ✓ de prendre en compte les dispositifs législatifs tendant à dynamiser les dispositifs de péréquation de l'Etat ainsi que le FCTVA
- ✓ de privilégier pour les contrats aidés les typologies de public permettant des aides maximales
- ✓ de solliciter le bénéfice des fonds de soutien à l'investissement : demandes de subvention via les fonds tels que le F.E.I. ou la DETR, dispositif d'aide aux communes participant à l'effort de construction
- ✓ de continuer à profiter des taux historiquement bas pour la négociation des enveloppes d'emprunts.
- ✓ Au vu du contexte économique et des difficultés rencontrées par les familles, la municipalité ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition. La variation des recettes fiscales ne sera en conséquence liée qu'à l'évolution des bases estimée à 4% en 2016 soit un produit attendu de 2 063 000.

Les éléments cités ci-dessus nous conduisent aux perspectives chiffrées ci-dessous détaillées.

C. Rappel de la structure des comptes sur les exercices précédents et évolution budgétaire envisagée :

En dépenses réelles de fonctionnement :

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014		PROV 2015	PREV 2016	PREV 2017
Charges de personnel	5858	6221	6446	6597	7018	7912		8 438	8 737	8 871
Evolution		6,20%	3,62%	2,34%	6,38%	12,74%		6 ,65%	3,5%	1 ,54%
Charges à caractère général	2308	2356	2554	2604	2835	3095		3 315	3 381	3448
Evolution		2,08%	8,40%	1,96%	8,87%	9,17%		7,10%	2%	2%
Atténuation de produit	0	0	190	190	190	244		247	247	205
Contingent et participations	301	381	182	186	190	192		180	181	181
Subventions versées	551	523	591	586	500	501		459	399	399
Autres charges	112	142	152	157	148	178		181	181	181
Charges financières	308	322	342	352	326	328		304	320	330
Charges except	75	136	188	74	38	192		147	71	70
CH Réelles de fonctionnement	9513	10081	10645	10746	11245	12642		13 271	13517	13685
Evolution		5,97%	5,59%	0,95%	4,64%	12,42%		4,97%	1,85%	1,25%

.../...

En recettes réelles de fonctionnement

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014		PROV 2015	PREV 2016	PREV 2017
Octroi de mer	3 992	4 327	4 631	4 884	4 923	5 021		5 119	5 320	5 506
Evolution		8,39%	7,03%	5,46%	0,80%	1,99%		1,95%	4%	3,50%
Contributions directes	1 851	1 450	1 584	1 695	1 851	1 870		1 983	2 063	2 135
Evolution		-21,66%	9,24%	7,01%	9,20%	1,03%		6,04%	4%	3,5%
Taxes/ carburants	993	1 005	975	1 023	993	1 000		1 021	1 021	1 021
Autres impôts et taxes (dt DSC)	121	845	1 105	1 212	1 197	1 223		1 137	567	368
Evolution		598,35%	30,77%	9,68%	-1,24%	2,17%		-7,03%	-50,13%	-35,10%
S/T Impôts et taxes	6 957	7 627	8 295	8 814	8 964	9 114		9260	8971	9030
Evolution		9,63%	8,76%	6,26%	1,70%	1,67%		1,60%	-3,13%	0,65%
Dotation forfaitaire	1 416	1 501	1 531	1 543	1 558	1 472		1 276	1 262	870
Evolution		6,00%	2,00%	0,78%	0,97%	-5,52%		-13,32%	-1,10%	-31,06%
Compensations contrats aidés	1 112	1 013	1 064	1 162	1 116	1768		1 885	1 800	1800
Evolution		-8,90%	5,03%	9,21%	-3,96%	58,42%		6,62%	-4,51%	0%
Autres recettes *(dont DNP, fonds d'aide à la construction, fonds d'amorçage)*	398	708	669	928	1 354	1 105		1 557	1 557	1 557
S/T Dotations et participations	2 926	3 222	3 264	3 633	4 028	4 346		4 718	4 619	4 227
Evolution		10,12%	1,31%	11,31%	10,87%	7,88%		8,56%	-2,09%	-8,48%
Redevances	279	507	483	559	559	661		609	609	609
Evolution		81,72%	-4,73%	15,73%	0,00%	18,25%		-7,86%	0,00%	0,00%
Autres recettes	102	745	690	152	140	202		95	95	95
Evolution		630,39%	-7,38%	-77,97%	-7,89%	44,29%		-52,97%	0,00%	0,00%
TOTAL RRF	**10 264**	**12 101**	**12 732**	**13 158**	**13 691**	**14 323**		**14 682**	**14 294**	**13 961**
Evolution		**17,89%**	**5,21%**	**3,34%**	**4,05%**	**4,60%**		**+2,50%**	**-2,64%**	**-2,33%**

La perte des dotations a des conséquences importantes dès 2016.

Il apparait difficile de contraindre les dépenses de fonctionnement en deçà des pourcentages ci-dessus proposés.

.../...

Par ailleurs, la perte de la Dotation de Solidarité Communautaire de la CIVIS a un impact fort sur à la baisse des recettes. Des négociations urgentes sont à enclencher avec l'EPCI pour qu'un rétablissement soit envisagé.

En termes d'analyse budgétaire, ces hypothèses nous conduisent à :

	2010	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**Prov 2015**	**Prev 2016**	**Prev 2017**
Excédent brut de fonctionnement	2 262	2 519	2 823	2 704	2 135	1 478	1 168	676
Capacité d'autofinancement brute	**1 825**	**1 994**	**2 394**	**2 411**	**1 620**	**1 667**	**1 412**	**911**
Remboursement du capital de la dette	593	666	706	710	842	834	840	880
Epargne nette	**1 350**	**1 444**	**1 627**	**1 608**	**1 066**	**833**	**572**	**31**
Recettes propres d'investissement (hors subventions et hors emprunts)	1 146	583	1 121	796	917	879	1 121	780
Marge d'autofinancement	**2 496**	**2 027**	**2 748**	**2 404**	**1 983**	**1 712**	**1 693**	**811**

La simulation montre la baisse importante de notre marge d'autofinancement c'est-à-dire des possibilités extrêmement réduites pour la collectivité d'assurer sur ces ressources propres le financement de ses investissements une fois le remboursement de la dette effectué. Sur 2016, la marge d'autofinancement devrait représenter 28% du financement des réalisations prévisionnelles.

S'agissant de l'investissement, les réalisations et prévisionnels de réalisations sont les suivants :

	2010	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**Prov 2015**	**2016**	**2017**
Dépenses d'investissement des chapitres 20,21 et 23	4 641	5 288	4 196	5 102	3931	5 677	6 000	4 000

En recettes d'investissement, les prévisionnels proposés sont :

	Prov 2015	**Prév 2016**	**Prév 2017**
Produit des emprunts	**550**	**1 000**	**1 000**
FCTVA	**509**	**867**	**550**
Taxe d'aménagement	**231**	**100**	**100**
FRDE	**139**	**154**	**130**
subventions	**1 754**	**2 500**	**1 972**
prélèvement		**1 585**	**900**
Excédent d'investissement prévisionnel n-1	**1 359**		
TOTAL	**4 542**	**6 206**	**4 652**

.../...

Pour 2015 :
Les restes à réaliser devraient s'élever :

- En dépenses à : 1 329 000
- En recettes à : 1 818 000

L'exécution en dépenses devrait s'établir :

- En investissement : les réalisations à environ 6 582 088 € et à 1 329 525 euros en restes à réaliser pour l'investissement
- En fonctionnement : 13 468 773 € pour les dépenses.

L'exécution des recettes devrait s'établir à :

- En investissement : 5 242 334 en recettes et à 1 817 958 euros en restes à réaliser.
- En fonctionnement : 14 693 181 euros en recettes

Pour 2015, la capacité d'autofinancement brute devrait avoisiner les 1667 000 euros. L'épargne nette devrait être de l'ordre de 833 000 d'euros et la marge d'autofinancement aux alentours de 1 700 000 euros.

Les opérations à retenir sur 2015 sont notamment :

- ✓ Les travaux de voirie (Modernisation du chemin Sincère Mazeau, aménagement de la voie de la zone AUS-zone avale, réfection du parking du cimetière, aménagement de l'entrée du chemin des ananas etc…) ;
- ✓ Les travaux de création de l'école du Ruisseau et la réhabilitation des réfectoires des écoles du Tévelave, de la maternelle et de l'élémentaire de Ravine Sèche ;
- ✓ Les acquisitions foncières et notamment l'achat d'un foncier à proximité de l'école de Ravine Sèche en vue d'y réaliser un parking ;
- ✓ L'avancement des études pour l'extension du cimetière et la création de la zone d'aménagement concertée de la zone AUs du Tévelave en amont.

D. S'agissant des effectifs communaux

Pour 2016, la gestion des ressources humaines va s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux.

En effet :

- ✓ L'impact sur une année pleine des nouvelles activités périscolaires est désormais pris en compte
- ✓ Dans le cadre statutaire, il n'est pas prévu d'embauches nouvelles, si ce n'est dans le cadre d'activités de remplacements,
- ✓ En matière de contrats aidés, l'effectif existant est maintenu. Les seuls postes nouveaux à prévoir seront positionnés sur l'extension de l'école du Ruisseau à savoir 2 emplois d'avenir pour l'animation, 05 CAE/CUI pour les aides maternelles et l'entretien.

L'augmentation prévisionnelle des dépenses sera limitée à 3,5%. Cette augmentation devrait permettre d'assurer la prise en charge du glissement vieillesse technicité (GVT) ainsi que l'augmentation des charges patronales et l'assurance.

Pour rappel la structure des effectifs est la suivante :

	2013	2014	2015
Titulaires	**88** 7 CAT A- 18 CAT B – 63 CAT C	**93** 9 CAT A- 17 CAT B – 67 CAT C	**92** 8 CAT A- 17 CAT B – 67 CAT C
CDI	**48**	**46**	**45**
CDD	**12**	**9**	**19**
Apprentis	**0**	**3**	**4**
Emplois d'avenirs	**5**	**31**	**28**
CUI/CAE	**153**	**144**	**152**
Effectif global	**306**	**326**	**340**

Le temps de travail :

- ✓ 176 personnes travaillent à temps complet
- ✓ 1 personne est en disponibilité
- ✓ 163 personnes sont à temps non complet avec annualisation

Les heures supplémentaires éventuellement effectuées donnent lieu à récupération.

Budgétairement, la dépense présente les évolutions suivantes :

NATURE	LIBELLES	2013	2014	% EV. 14/13	2015	% EV. 15/14		PREV 2016	% EV. 15/16	PREV 2017	% EV. 16/17
6218	*Autres personnels extérieurs*	5 318,52	5 879,94	10,56%	0,00	-100,00%		0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
6331	*Versement de transport*	67 783,00	97 904,00	44,44%	106 228,00	8,50%		107 821,42	1,50%	109 000,00	1,09%
6332	*Cotisations versées au FNAL*	21 594,00	24 495,00	13,43%	26 571,00	8,48%		28 000,00	5,38%	28 500,00	1,79%
6336	*Cotisations CNFPT et CDG*	50 740,46	53 699,58	5,83%	56 188,84	4,64%		57 031,67	1,50%	57 100,00	0,12%
64111	*Rémunération principale personnel titulaire*	1 651 515,11	1 871 156,02	13,30%	1 934 769,20	3,40%		2 052 486,00	6,08%	2 100 000,00	2,31%
64112	*NBI, supplément familial de trait.et ind. résidence personnel titulaire*	49 430,64	51 263,94	3,71%	60 797,73	18,60%		64 000,00	5,27%	65 000,00	1,56%
64118	*Autres indemnités personnel titulaire*	980 899,67	1 113 520,52	13,52%	1 149 324,73	3,22%		1 181 698,91	2,82%	1 200 000,00	1,55%
64131	*Rémunérations personnel non titulaire*	1 273 838,06	1 101 615,91	-13,52%	1 059 879,39	-3,79%		1 106 975,00	4,44%	1 120 000,00	1,18%
64162	*Emplois d'avenir*	50 441,90	315 421,48	525,32%	527 708,28	67,30%		550 000,00	4,22%	550 000,00	0%
64168	*Autres emplois d'insertion*	1 414 952,68	1 638 040,76	15,77%	1 762 789,06	7,62%		1 804 487,00	2,37%	1 830 000,00	1,41%
6417	*Rémunérations personnel non titulaire*	0,00	11 968,10	#DIV/0!	26 807,82	123,99%		0,00	-100,00%		#DIV/0!
6451	*Cotisations à l'URSSAF*	569 195,00	560 155,00	-1,59%	577 621,00	3,12%		596 000,00	3,18%	600 000,00	0,67%
6453	*Cotisations aux caisses de retraites*	603 336,97	724 475,37	20,08%	768 282,06	6,05%		780 000,00	1,53%	790 000,00	1,28%
6454	*Cotisations aux ASSEDIC*	172 777,00	193 632,00	12,07%	213 803,00	10,42%		221 286,00	3,50%	230 000,00	3,94%
6455	*Cotisations pour assurance personnel*	33 969,41	45 388,34	33,62%	46 319,44	2,05%		60 000,00	29,54%	60 000,00	0,00%
6456	*Versement au fnc du supplément familial*	54 066,12	54 269,06	0,38%	70 158,91	29,28%		75 000,00	6,90%	77 000,00	2,67%
6457	*Cotisations sociales liées à l'apprentissage*	736,00	650,00	-11,68%	1 561,00	140,15%		1 700,00	8,90%	1 700,00	0,00%
6472	*Prest. familiales directes*	25 521,20	23 965,63	-6,10%	21 704,34	-9,44%		23 000,00	5,97%	25 000,00	8,70%
6475	*Médecine du travail-pharmacie*	21 891,52	24 833,99	13,44%	26 971,69	8,61%		28 000,00	3,81%	28 500,00	1,79%
TOTAL		**7 048 007,26**	**7 912 334,64**	12,26%	**8 437 485,49**	6,64%		**8 737 486**	3,56%	**8 871 800,00**	1,54%

.../...

E. Evolution et caractéristiques de l'endettement :

L'encours de dette 2015 s'établit au 31 décembre à 9 653 903,01 euros soit 849,89 euros par habitant.

	2010	2011	2012	2013	2014	Prov 2015
Encours au 31/12	9 146	8 487	8873	10 133	9 291	9 653
CAF	1 825	1994	2 394	2 411	1 620	1667
Ratio de capacité de désendettement	5	4	4	4	6	6

En termes de structure, l'encours compte :

- Emprunts à taux fixe : 6 995 771,58
- Emprunts à taux indexé livret A ou TAG : 2 658 131,43

L'encours se situe en dessous de la moyenne des villes de 10 000 à 20 000 habitants (moyenne des villes nationales 2014 : 965 euros/habitant).

Pour l'année 2016, l'annuité, sur la base de l'encours actuel, s'élèvera à :

- Capital : 830 532,48
- intérêts : 300 717,25

Le tableau d'évolution de la dette est annexé au présent rapport.

Pour ce qui concerne l'année 2016 :

Globalement, la Commune escompte sur un budget global annuel de 15 millions en fonctionnement et 7 millions en investissement.

En investissement les orientations proposées sont celles citées ci-dessous, en sachant que pour la plupart des opérations des dossiers de demandes de subventions ont été déposés ou sont en cours de constitution. L'engagement effectif des opérations restera conditionné à l'obtention effective des financements. A défaut, la Commune sera dans l'obligation de les décaler dans le temps. L'appel à l'emprunt, compte tenu de la réduction envisagée de la capacité d'autofinancement, devra être limité et en tout état de cause ne pas dépasser un million d'euros.

a. Finalisation des opérations portées en restes à réaliser pour un montant estimé à 1 329 525,00 notamment :

- Les soldes sur les opérations de voirie et les travaux de réhabilitation des réfectoires ;
- Le suivi des travaux pour l'extension du cimetière ;
- Les acquisitions foncières.

b. En opérations nouvelles, il s'agira notamment, d'enclencher :

➢ <u>En Entretien et travaux de maintenance</u>

- Poursuite des divers travaux de modernisation du patrimoine routier : 300 000

(Sentier Nénel, Assainissement pluvial chemin du Cap bas, chemin Parc à Moutons, impasse des dattiers…)

- Poursuite des travaux de modernisation du patrimoine bâti : 400 000

(Réhabilitation ex local ARAST, modernisation accueil Mairie)

➢ <u>En foncier</u> :

- Paiement des différents portages des terrains par l'EPFR : 181 000

➢ <u>En travaux</u> :

- Travaux pour la modernisation des chemins Labrune et bellevue : 1 000 000
- Travaux d'extension de l'école primaire du Ruisseau : 900 000
- Etudes et travaux de mise en accessibilité : 250 000
- Travaux extension du cimetière : 2 800 000
- Participation au déficit de la ZAC zone AUs : 1 085 000
- Travaux de mise en œuvre d'un gazon synthétique pour le terrain du Ruisseau : 80 000
- Etudes pour la création de parking école de la Ravine sèche : 30 000

➢ <u>En équipements, mobilier et matériels divers</u>

- Mobilier pour les écoles et les restaurants : 200 000
- Mobilier et équipement pour les services communaux : 150 000

c. Pas d'engagements pluriannuels

Au regard de ces données prévisionnelles, le Conseil a été invité à débattre des orientations budgétaires du compte principal pour l'année 2016.

M. FORT a pris la parole pour dire qu'il y a, suite aux explications données, beaucoup d'incertitudes quant aux sommes à recevoir. Il a souhaité savoir quel était le taux de certitude par rapport aux chiffres annoncés.

Le Maire a répondu qu'il reste assez optimiste et qu'il est persuadé que l'Etat ne peut pas laisser les communes dans cette situation. Il a insisté sur le fait que les données étaient prévisionnelles. Il a surtout rappelé que son souci était de préserver les ménages avironnais.

M. FORT a demandé ce qu'il adviendra des emplois d'avenir en 2017 ?

Le Maire a répondu qu'en effet, dans la prospective qui a été faite, nous avons maintenu la recette. Au regard des expériences passées, des solutions ont été proposées aux collectivités pour répondre aux problématiques de fin de contrat. En conséquence, il garde espoir d'un maintien des aides.

Suite à la question de M. FORT sur les investissements, le Maire a donné ses priorités, à savoir l'extension de l'école du Ruisseau, l'extension du cimetière et la modernisation du Chemin Labrune et Bellevue.

A ce sujet, M. FORT a insisté sur la nécessité d'effectuer la réfection du parking près du centre médical.

Le Maire a répondu qu'une intervention globale est programmée dans le futur. Toutefois, il demande à ses services techniques d'intervenir sur les problèmes ponctuels.

Après discussions, **les orientations budgétaires 2016** ont été fixées telles que présentées ci-dessus tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

& &
&

AFFAIRE N° 3/ Orientations budgétaires 2016

- Service annexe de l'eau potable

Rappel sur la gestion : La gestion de la production et de la distribution d'eau potable de la commune des Avirons a été confiée à la CISE via un contrat d'affermage, entré en vigueur le 1er janvier 2010. Celui-ci a une durée de 10 ans.

La CISE Réunion, filiale de SAUR France, exploite les ouvrages mis à sa disposition par la commune, notamment les canalisations, les ouvrages de production et de traitement, les relais de pompage et les réservoirs. La société est chargée de l'entretien des installations, de la surveillance et du renouvellement des branchements et des équipements électromécaniques.

La commune reste cependant propriétaire des équipements et responsable des investissements. Elle organise et finance le renouvellement des canalisations et de tous les ouvrages de génie civil et de captage.

Les données essentielles du service : 4 735 abonnés au service, 564 259 m^3 prélevés, 717 088 m^3 achetés, 910 797 m^3 consommés, 97.3 km de réseau, rendement du réseau : 75 %.

Rappel des données financières 2015 :

Le prévisionnel 2015 était de :

- Pour le fonctionnement : 502 271,79
- Pour l'investissement : 1 146 255,79

Les réalisations devraient s'établir à :

- En recettes de fonctionnement : 502 269,29
- En dépenses de fonctionnement : 251 978,00
- En recettes d'investissement : 563 378,20
- En dépenses d'investissement : 141 462,15

L'investissement a principalement porté sur :

- ✓ Le remboursement du capital de la dette, soit 32 480,51 € ;
- ✓ Une partie des études pour la réhabilitation des ouvrages de franchissement de ravines ;

✓ Une partie des études pour la réalisation de l'unité de traitement et la construction du réservoir du Tévelave.

Les restes à réaliser porteront essentiellement sur les travaux de réhabilitation des ouvrages de franchissement.

Le résultat prévisionnel de l'année 2015 devrait avoisiner les 238 000 euros.

Orientations budgétaires 2016 :

Les données financières prévisionnelles sont les suivantes :

- En recettes de fonctionnement :
 - Produit de la vente d'eau aux abonnés 376 000
 - Reprise sur subvention 56 000
- En recettes d'investissement :
 - Prélèvement sur la section d'exploitation 200 000
 - Amortissement des installations 193 000
 - Emprunt 500 000

S'agissant de la dette, l'encours s'élève à 730 513,22 euros au 1/01/16. L'annuité se décompose en :

- Pour le capital : 43 784 euros
- Pour les intérêts : 25 118 euros.

Le Maire a proposé au Conseil, pour l'année 2016, de retenir les orientations suivantes :

- Le paiement de la dette pour environ **68 902 €** en annuité ;
- Poursuite de la réalisation de la maîtrise d'œuvre en vue de réaliser les études et les dossiers réglementaires nécessaires à l'opération de construction d'un nouveau réservoir de stockage et d'une unité de traitement d'eau potable sur le Tévelave (au niveau du réservoir Cadet).
- Poursuite de la réalisation des divers travaux de mise aux normes sur les captages Deveaux, La Mocque, Lucas, Dussac, Cadet, Fourcade et Bras sec : notamment des travaux de réhabilitation d'ouvrage de franchissement de ravines, de remplacement de regard, de mise en place de compteur de production (opération en restes à réaliser 2015).
- D'enclencher un programme d'études et de travaux de modernisation des canalisations notamment pour régler les problèmes de casses répétitives sur certaines portions du réseau, pour mettre en place des surpresseurs, améliorer la défense incendie, déconnecter les réseaux en doublon, installer des réducteurs de pression.
 Pour 2016, l'enveloppe de crédits affectés à ces travaux sera fixée à 700 000 euros.

Le Conseil a été invité à se prononcer.

Mme BRABANT VICTOIRE a proposé de passer le service de l'eau en régie compte tenu, notamment des problèmes récurrents sur le réseau.

Le Maire a répondu qu'il n'y aura pas de régie.

M. FORT a demandé s'il y a une date prévisionnelle quant au début de travaux sur l'unité de traitement

Le Maire a répondu que le dossier est en phase projet et que sa concrétisation est suspendue à l'octroi de subventions. Les dossiers sont déposés tant auprès de l'Etat qu'au niveau de l'Office de l'eau.

Après discussions, les **orientations budgétaires 2016** pour le **service de l'eau potable** ont été fixées comme suit :

- Le paiement de la dette pour environ **68 902 €** en annuité ;
- Poursuite de la réalisation de la maîtrise d'œuvre en vue de réaliser les études et les dossiers réglementaires nécessaires à l'opération de construction d'un nouveau réservoir de stockage et d'une unité de traitement d'eau potable sur le Tévelave (au niveau du réservoir Cadet).
- Poursuite de la réalisation des divers travaux de mise aux normes sur les captages Deveaux, La Mocque, Lucas, Dussac, Cadet, Fourcade et Bras sec : notamment des travaux de réhabilitation d'ouvrage de franchissement de ravines, de remplacement de regard, de mise en place de compteur de production (opération en restes à réaliser 2015).
- D'enclencher un programme d'études et de travaux de modernisation des canalisations notamment pour régler les problèmes de casses répétitives sur certaines portions du réseau, pour mettre en place des surpresseurs, améliorer la défense incendie, déconnecter les réseaux en doublon, installer des réducteurs de pression.

 Pour 2016, l'enveloppe de crédits affectés à ces travaux sera fixée à 700 000 euros.

& &
&

AFFAIRE N° 4/ Orientations budgétaires 2016

- Service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées

Rappel sur la gestion

La gestion du service n'est pas déléguée. Un contrat d'assistance technique pour l'entretien du réseau et des postes de relèvement a été passé avec la CISE. La facturation de la surtaxe est assurée par la CISE conformément au contrat d'affermage de l'eau potable.
Le linéaire du réseau est de 27 km.
Le nombre de raccordés est de 1 568
Le volume rejeté est de : 305 000 m³.

Rappel des données financières 2015 :

Le prévisionnel 2015 était en dépenses comme en recettes de :

- Pour le fonctionnement : 319 559, 82
- Pour l'investissement : 500 300, 05

Les réalisations devraient s'établir à :

- En recettes de fonctionnement : 291 875,97
- En dépenses de fonctionnement : 237 635,13

- En recettes d'investissement : 371 590,92
- En dépenses d'investissement : 407 257,56

L'investissement a principalement porté sur :

✓ Le remboursement du capital de la dette, environ 66 410,04.

✓ Le paiement des décomptes définitifs pour l'opération d'assainissement du chemin Mélina.

Le résultat prévisionnel de l'année 2015 devrait avoisiner les 112 000 euros

Orientations budgétaires 2016 :

Les données financières prévisionnelles sont les suivantes :

➢ En recettes de fonctionnement :

- Participation pour raccordement 70 000
- Produit du service 87 000
- Reprise sur subventions 40 000
- Subvention d'équilibre 50 000
- Résultat de clôture de fonctionnement 54 000

➢ En recettes d'investissement :

- Amortissement 98 000
- Résultat de clôture de l'investissement 58 000
- Subvention 100 000

S'agissant de la dette, l'encours s'élève à 1 222 916,59 euros au 1/01/16. L'annuité se décompose en :

- Pour le capital : 67 951,82 euros
- Pour les intérêts : 32 721,66 euros.

Au titre de l'année 2016, le Maire a proposé au Conseil :

➢ D'assurer les inscriptions nécessaires au paiement de la dette en annuité : **100 034,21 €** ;

- De poursuivre l'extension du réseau primaire sur la RD16 en lançant les études de la zone AUs bas au secteur du Camphrier : **coût de la maîtrise d'œuvre et honoraires divers évalué à 200 000 €.**

Après discussions, les **orientations budgétaires 2016** pour le **service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées** ont été fixées comme suit :

- D'assurer les inscriptions nécessaires au paiement de la dette en annuité : **100 034,21 €** ;
- De poursuivre l'extension du réseau primaire sur la RD16 en lançant les études de la zone AUs bas au secteur du Camphrier : **coût de la maîtrise d'œuvre et honoraires divers évalué à 200 000 €.**

& &
&

AFFAIRE N° 5/ Orientations budgétaires 2016
- Service annexe de la régie funéraire

Rappel des données financières 2015 :
Section unique de fonctionnement
- Prévisionnel dépenses : 4 511,65
- Prévisionnel recettes : 4 511,65

La réalisation devrait être la suivante :
- Dépenses : 3 775,22 €
- Recettes : 4 431,65 €

Orientations budgétaires 2016 :
Le Maire a rappelé au Conseil que la régie funéraire supporte uniquement les dépenses liées au service de fossoyage.

En recettes, la prestation est facturée aux usagers à hauteur de 80 €.

Pour l'année 2016 :
- ✓ Les recettes prévisionnelles sont estimées à **3 200 €** (base prestation : environ 40 décès par an)

- ✓ Les dépenses à :
 - Coût du personnel mis à disposition : 3 000
 - Petites fournitures : 200

En 2016, il a été proposé au Conseil Municipal de maintenir le même niveau de prestation qu'en 2015 pour ce service.

Après discussions, le Conseil Municipal a décidé, **pour 2016,** de maintenir au même niveau qu'en 2015, les prestations du **service de la régie funéraire.**

.../...

& &
&

AFFAIRE N° 6/ Orientations budgétaires 2016

- Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rappel des données financières 2015 :

Le prévisionnel 2015 était en dépenses comme en recettes de :

- Pour le fonctionnement : 33 682,93
- Pour l'investissement : 10 393,57

La réalisation prévisionnelle est la suivante :

- En fonctionnement :
 - Recettes : 9 352,93
 - Dépenses : 8 609,75
- En investissement :
 - Recettes totales : 10 393,57 €
 - Dépenses totales : -

Orientations budgétaires 2016 :

Pour rappel, le SPANC intègre les recettes issues du service de contrôle. La tarification est la suivante :

- ✓ 150 € pour un contrôle de conception
- ✓ 80 € pour le contrôle du bon fonctionnement

Pour l'année 2016, les données budgétaires prévisionnelles sont les suivantes :

- En recettes de fonctionnement :
 - Produit du service : 30 000 (base ≈ 300 contrôles/an)
- En recettes d'investissement :
 - Amortissement divers : 1 700,00
 - résultat n-1 : 10 393,00

En dépenses de fonctionnement, il s'agira essentiellement de rembourser au budget ville le coût du personnel mis à disposition du SPANC.

Il a été proposé au Conseil de maintenir le service sur les bases habituelles de prestation de contrôle escomptées.

Après discussions, le Conseil Municipal a décidé, **pour 2016**, de maintenir le service sur les bases habituelles de prestation de contrôle escomptées du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).**

& &
&

AFFAIRE N° 7/ Amortissent des subventions d'équipement versées

- Fixation des conditions

Pour permettre la pratique de l'amortissement des subventions d'équipement versées, le Conseil Municipal a été invité à fixer les conditions d'amortissement de ces typologies de subventions.

Il est proposé un amortissement sur une durée de 8 ans.

L'effectivité du début de la procédure d'amortissement intervient à compter de l'exercice suivant le versement de la subvention.

Le conseil a été invité à se prononcer.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** a décidé de fixer l'amortissement des subventions d'équipements versées à 8 ans.

& &
&

AFFAIRE N° 8/ Assainissement des eaux usées

- Etudes extension du réseau sur la route du Tévelave
- Approbation du projet
- Approbation du plan de financement

Le Maire a proposé au Conseil de poursuivre l'extension du réseau primaire pour l'assainissement des eaux usées de la Route du Tévelave – RD16 sur la portion comprise entre la rue Bertin (zone AUS bas) et le secteur Camphrier, soit un linéaire d'études d'environ 4 km.

Pour ce faire, une étude de maîtrise d'œuvre est à lancer.

Le coût de l'opération est estimé à 200 000,00 HT dont maîtrise d'œuvre, relevés topographiques, CSPS et contrôle de réseau.

Par courrier en date du 11 janvier 2016, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques a transmis à la Commune un accord de principe pour un financement à hauteur de 100 000 euros soit le plan de financement suivant :

ONEMA	50%	100 000,00
Commune	50%	100 000,00
TVA à charge communale		17 000,00

Le Conseil Municipal a été invité :

- A approuver le lancement des études proposées
- Le cas échéant, à approuver le plan de financement tel que présenté

- A autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de l'ONEMA et à signer tout document relatif à cette affaire

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** a décidé :

- D'approuver le lancement des études proposées ;
- D'approuver le plan de financement tel que présenté ;
- D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de l'ONEMA et à signer tout document relatif à cette affaire.

& &
&

AFFAIRE N° 9/ Révision de la tarification des accueils de loisirs sans hébergement en vacances scolaires et en activités périscolaires

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune est signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Contrat Enfance Jeunesse, dispositif qui soutient le développement et le fonctionnement d'équipements de loisirs œuvrant pendant les temps périscolaires et extrascolaires.

Il s'agit des accueils de loisirs déclarés auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale. Ces accueils sont éligibles à la prestation de service « ALSH périscolaire et extra- scolaire » versée par la CAF.

Pour bénéficier de cette prestation, la Commune s'engage à respecter les critères suivants (conditions générales de la Convention CEJ) :

- Une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale ;
- Une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins sociaux ;
- La production d'un projet éducatif ;
- La mise en place d'activités diversifiées ;
- Une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen d'une tarification modulée en fonction des ressources.

Jusqu'à ce jour, la tarification mise en place par la commune était forfaitaire et basée sur le revenu mensuel, mais ne comportait pas de modulation.

Le réajustement précisé par les obligations de la convention conduit à réorganiser le mode de tarification par tranche de revenus (modulation) tout en restant sur la base du coût actuel.

La tarification proposée est annexée à ce présent rapport.

La participation financière des familles sera basée sur un tarif dégressif selon le nombre d'enfant inscrit et les ressources mensuelles.

Les ressources mensuelles sont évaluées à partir des bulletins de salaires des familles ou à partir de l'avis d'imposition de l'année N-1 du foyer fiscal ou des attestations des organismes sociaux. Une copie du justificatif sera gardée au dossier administratif comme pièce justificative en cas de contrôle de la CAF ou des autres services habilités.

Le Conseil Municipal a été invité à fixer les tarifs tels que proposés tant pour les ALSH organisées pendant les vacances scolaires que pour les activités périscolaires.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de fixer les tarifs tels que proposés tant pour les ALSH organisées pendant les vacances scolaires que pour les activités périscolaires.

TARIFICATION PAR MODULATION ALSH VACANCES SCOLAIRES

(Tarif journalier × nombre de jours de fonctionnement = Forfait)

	Revenus mensuels	0 à 1000 €	1001 à 1500 €	1501 à 2000 €	2000 à 2500 €	2501 à 3000 €	3001 à 3500 €	3501 à 4000 €	4001 à 4500 €	4501 à 5000 €	5001 à 5500 €	5501 à 6000 €	6001 à 6500 €	6501 à 7000 €	7001 à 7500 €	7501 à 8000 et plus
Enfants inscrits	1 enfant	1,70 €	2,50 €	3,50 €	4,50 €	5,50 €	6,50 €	7,50€	8,50€	9,50€	10,50€	11,50 €	12,50€	13,50€	14,50€	15,50€
	2 enfants	1,50 €	2,00€	2,50 €	3,50 €	4,00€	5,00 €	5,50€	6,50 €	7,00€	8,00€	8,50€	9,50€	10,00€	11,00€	11,50€
	3 enfants et plus	1,20 €	1,50 €	2,00€	2,50 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00€	5,50€	6,50€	7,00€	7,50€	8,00€	8,50€	9,00€

TARIFICATION PAR MODULATION ACTIVITES PERISCOLAIRES

(Tarification sur la demi – journée × nombre de jours de fonctionnement)

	Revenus mensuels	0 à 1000 €	1001 à 1500 €	1501 à 2000 €	2000 à 2500 €	2501 à 3000 €	3001 à 3500 €	3501 à 4000 €	4001 à 4500 €	4501 à 5000 €	5001 à 5500 €	5501 à 6000 €	6001 à 6500 €	6501 à 7000 €	7001 à 7500 €	7501 à 8000 € et plus
Enfants inscrits	1 enfant	0,85 €	1,25 €	1,75 €	2,25 €	2,75 €	3,25 €	3,75€	4,25€	4,75€	5,25€	5,75 €	6,25€	6,75€	7,25€	7,75€
	2 enfants	0,75 €	1,00€	1,25 €	1,75 €	2,00€	2,50 €	2,75€	3,25 €	3,50€	4,00€	4,25€	4,75€	5,00€	5,50€	5,75€
	3 enfants et plus	0,60 €	0,75 €	1,00€	1,25 €	1,75 €	2,00 €	2,25 €	2,50€	2,75€	3,25€	3,50€	3,75€	4,00€	4,25€	4,50€

.../...

& &
&

AFFAIRE N° 10/ Rue Bertin

- Régularisation des acquisitions foncières

Le Maire a rappelé au Conseil que pour réaliser les travaux d'aménagement de la rue Bertin des prises de possessions anticipées des emprises foncières nécessaires à la création de la voirie ont été négociées avec les propriétaires riverains avant le commencement des travaux.

La réalisation préalable de la voie a permis de cerner au mieux la délimitation des emprises à acquérir. Les travaux étant terminés, il convient d'autoriser la régularisation des acquisitions par la ville.

S'agissant des propriétés longeant directement la voie, le Maire a sollicité des propriétaires une cession à l'euro symbolique compte tenu de la valorisation de leurs parcelles du fait des travaux.

Par contre, il a fallu négocier la mise à disposition d'une emprise pour implanter un système de récupération des eaux, sur une parcelle située en contre bas. Le propriétaire n'étant pas concerné par la voie, le Maire a proposé une acquisition sur la base d'une valeur moyenne avant travaux.

Le récapitulatif des emprises concernées, des évaluations domaniales et des propositions d'acquisitions, est annexé au présent rapport.

Le Conseil Municipal a été invité à :

- Autoriser les acquisitions foncières par la ville pour les emprises référencées au tableau annexé :
 - A l'euro symbolique pour les parcelles AK178, AK 180, AN1228, AK176, AN1222, AN1224, AN1226 ;
 - A un montant de 2 475 euros pour la parcelle AL747 ;
- Le cas échéant à autoriser la prise en charge par la ville des frais liés à la réalisation des actes notariés correspondants ;
- A autoriser, le Maire ou en son absence le 1er adjoint, à signer les actes notariés correspondants et tout document relatif à la présente affaire.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** a décidé :

- D'autoriser les acquisitions foncières par la ville pour les emprises référencées au tableau annexé :
 - A l'euro symbolique pour les parcelles AK178, AK 180, AN1228, AK176, AN1222, AN1224, AN1226 ;
 - A un montant de 2 475 euros pour la parcelle AL747 ;
- D'autoriser la prise en charge par la ville des frais liés à la réalisation des actes notariés correspondants ;
- D'autoriser, le Maire ou en son absence le 1er adjoint, à signer les actes notariés correspondants et tout document relatif à la présente affaire.

.../...

Récapitulatif des emprises concernées, des évaluations domaniales et des propositions d'acquisitions

Propriétaires	Parcelles avant D.A	Nouvelle numérotation	Emprises	Evaluation au m² avant travaux (avis des domaines du 9 septembre 2013)	Evaluation au m² après travaux (avis des domaines du 15 octobre 2015)	Propositions d'acquisitions **TOTALITE de l'emprise**	Accord des propriétaires sur les propositions
Lebon Prosper	(DAn°2229a) AK 163 AK 164	AK178 AK180	19 m² 17 m²	55 euros	250 euros	Euro symbolique	Accord pour cession à l'euro symbolique par courrier en date du 3/01/16
Rivière Mylène	(DAn°2228e) AN 1024 (DAn°2229a) AK 153	AN1228 AK176	9 m² 106 m²	55 euros	250 euros	Euro symbolique	Accord pour cession à l'euro symbolique par courrier en date du 2/12/15
Lebon Thierry	(DAn°2228e) AN 898 AN 1022	AN1222 AN1224	12 m² 113m²	55 euros	250 euros	Euro symbolique	Accord pour cession à l'euro symbolique par courrier en date du 3/01/16
Lebon Carole	(DAn°2228e) AN1023	AN1226	109m²	55 euros	250 euros	Euro symbolique	Accord pour cession à l'euro symbolique par courrier en date du 30/11/15
Toupin Marie Edith	(DAn°2222F) AL 186	AL747	29m²	néant	250 euros	2 475 euros	Accord pour cession à hauteur de la somme proposée soit 2 475 euros par courrier reçu mairie en date du 1/12/15

.../...

AFFAIRE N° 11/ Cession des parcelles AS 1334,1335, 1406 et 1407

- Prolongation de la promesse de vente
- Autorisation de signature de l'acte

Par délibération en date du 26 juin 2015, le Conseil Municipal a autorisé la vente des parcelles AS 1334, AS 1335, AS 1336 (renumérotée 1406 et 1407) pour une superficie totale de 4 229 m² à la SCCV CASAMANCE représentée par Monsieur Harold Cazal au prix de 650 000 euros et, dans le même temps, la prolongation de la promesse de vente jusqu'au 30 décembre 2015.

Par courrier en date du 28 décembre 2015, l'acquéreur a sollicité la possibilité de proroger, à nouveau, le délai de réalisation de la promesse au 25 avril 2016 au motif de délais supplémentaires nécessaires au bouclage administratif du montage des opérations à venir sur le site.

Pour rappel, il est prévu la réalisation de 40 logements et six commerces répartis en quatre bâtiments. Selon, la SCCV CASAMANCE, le financement global de l'opération est retardé du fait que :

- ✓ D'une part la SHLMR, qui doit acquérir 30 logements de l'opération, est dans l'attente d'un agrément fiscal qui ne sera délivré que fin février 2016.
- ✓ D'autre part la Banque conditionne son accord de financement bancaire à l'obtention dudit agrément fiscal.

Le Conseil a été invité à :

- ➢ Autoriser la prolongation de la promesse de vente et sa signature par le Maire ou en son absence le 1er adjoint ;
- ➢ Au terme de la promesse, à autoriser le Maire ou en son absence le 1er adjoint, à signer :
 - L'acte de vente pour les parcelles AS 1334,1335, 1407 et 1406 au prix de 650 000 euros ;
 - Tout document afférent à la présente délibération.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** a décidé :

- ➢ D'autoriser la prolongation de la promesse de vente et sa signature par le Maire ou en son absence le 1er adjoint ;
- ➢ Au terme de la promesse, d'autoriser le Maire ou en son absence le 1er adjoint, à signer :
 - L'acte de vente pour les parcelles AS 1334,1335, 1407 et 1406 au prix de 650 000 euros ;
 - Tout document afférent à la présente délibération.

& &
&

AFFAIRE N° 12/ Fixation pour l'année 2015 de l'IRL due aux instituteurs non logés

Comme chaque année, il est demandé au Conseil d'émettre un avis sur l'Indemnité Représentative de Logement à servir aux instituteurs non logés au titre de l'année écoulée.

Pour 2015, après addition des principales majorations, le comité des Finances locales a proposé une indemnité de **2 808,00 €.**

La majoration essentielle est celle octroyée aux instituteurs mariés, en concubinage et/ou chargés d'enfants, soit **25 %**. Ce qui porte la base de calcul de l'IRL à **2 246,40 €.**

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)**, a émis un avis favorable sur la fixation de **l'Indemnité Représentative de Logement pour 2015** à un montant de **2 808,00 €.**

& &
&

AFFAIRE N° 13/ CAUE – ADIL

- Renouvellement des conventions pour l'année 2016

Le Conseil a été invité à se prononcer sur la reconduction des conventions de mission d'accompagnement qu'assurent habituellement au profit des administrés le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Réunion (CAUE) et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement à la Réunion (ADIL).

Les prestations sont assurées sous forme de permanences régulières en Mairie (22 demi-journées de travail).

Pour 2016, le montant des participations financières de la Commune est :

- Pour le CAUE : **3 319,00 €**
- Pour l'ADIL : **3 026,80 €**

Ces coûts comprennent la contribution générale à l'activité et la cotisation.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** :

- ✓ A décidé de renouveler les conventions avec le CAUE et l'ADIL au bénéfice des administrés ;
- ✓ A autorisé le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer les documents correspondants

AFFAIRE N° 14/ Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire a informé le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics : MAPA
Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

Délivrance de concessions dans le cimetière :
Le listing des concessions délivrées dans le cimetière est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente.

N° parcelle	Surface	POS	Propriétaire	Renoncé le	Situation terrain
AN0292	338	Ud	Consorts LAMOLY Marie Claude	12/11/15	4, chemin Joseph Baronce
AS1039	570	Uc1	ECARLAT Eric Pascal	12/11/15	4, rue Sylvie Cadet
AS0397	Terrain : 1480 Appartement : 66	Ua	MC CARTHY Peter	17/11/15	53, rue du Stade
AS1063 AS1096 AS1097	Terrain : 1116 Appartement : 93	Uc1	SAMSON Karine	12/11/15	19, impasse Jacky Fort
AI0639P	580	Ud	HEBERT Marie Véronique	10/12/15	chemin Maurer
AM0634	383	Uc	M.Mme NODODUS Jean-Yves	18/12/15	12, chemin Bassin Bleu
AI0943	335	Ud	SA Banque de la Réunion	10/12/15	103, route du Tévelave
AM1110	571	Uc	BOUREAU Pascal	17/11/15	Chemin Sincère Mazeau
AR0047	685	Uc	ESPITALIER Alain	12/11/15	16, chemin de Ligne
AN1205	366	Ud	CADAS Jean Roland/GALANT Sophie	17/11/15	chemin Théo Rivière

.../...

AM1488 AM1495	124	Ub2	VEERAPEN Reuben Pillay	27/11/15	28 chemin Bois de Nèfles Cadet
AM0380	Terrain : 4940 Appartement : 60		M.Mme PIERSON Philippe	12/01/16	38, chemin Edouard Rivière
AK0161	497	AUd	LEBON Prosper	12/01/16	route des Vacoas
AE0144	493	Uc1	Consorts TURPIN-CLAIN	18/12/15	24 chemin Thérésien Cadet
AS1233 AS1237	579	Ua	BERTHAUD-CARRERE-DUCASSE	10/12/15	chemin Kerbel
AS1264	770	Uc	M.Mme BELLAIR Pascal	18/12/15	37, chemin des Ananas
AS1422	500	Ua	consorts MONDON	12/01/16	rue de l'Eglise
AS1420	500	Ua	consorts MONDON	12/01/16	rue de l'église
AS1421	500	Ua	consorts MONDON	12/01/16	rue de l'église
AR1416	353	Ud	MALET Véronique Edith	12/01/16	chemin Cendrine
AS1416	593	Uc	LEBON Marie Gislaine	12/01/16	53 rue de l'église
AS1086	575	Uc1	MONEDIERE Alain	12/01/16	11 rue Marguerite Maunier
AS0397	Terrain : 1480 Appartement : 67	Ua	M HERVET Paul	12/01/16	53 rue du Stade
AI0991	408	Ud	DARTY Orly	10/12/15	11 bis chemin Maurer
AS0950 AS0953	2038	Uc	FOREL Agnès	12/01/16	chemin Bateau
AS1404	165	Uc	Mme Arianatchy	12/01/16	chemin Pavé
AR1447	283	Uc	JOB INVEST	23/12/15	40 , chemin N°1
AN0008	Terrain : 2090 Appartement : 55	Uc	MONSSUS Alain	28/12/15	8 rue Roger Mondon

Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance,
Lydia DEVEAUX ép. GRONDIN

Le Maire,
Michel DENNEMONT

MAIRIE DE SAVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★